FRC F 27542

LES TORTS
DE LA CONVENTION
ENVERS LE PEUPLE.

Coll
FRC
23797

LES TORTS
DU PEUPLE
ENVERS LA CONVENTION.

Ou les causes et les horreurs de la guerre civile à Paris, le 13 Vendémiaire, an 4me. de la république, 5 et 6 Octobre 1795.

PAR L. A. PITOU.

A PARIS,

Chez l'auteur, rue St.-Jacques, n°. 5.
Et se trouve rue Percée André-des-Arts, n°. 21, et chez les marchands de nouveautés.

THE NEWBERRY
LIBRARY

ANALYSE DE CET OUVRAGE.

Parallèle des guerres de la ligue et des barricades avec le 13 Vendémiaire.

Portrait des ligueurs du 16 et du 18me. siècle.

Nouvelle Saint-Barthélemy révolutionnaire.

Détails de la disposition des troupes des deux partis.

Plan d'attaque et de défense.

Fautes impardonnables de la Convention.

Mésintelligence des riches et des pauvres qui sont également ses ennemis.

Cause de la haine du peuple contre le sénat français.

Moyen de rétablir l'ordre, et d'obtenir de l'assemblée le compte que toute la France lui demande.

Question importante sur la réalité ou l'impossibilité de la banqueroute.

Solution de cette question pour l'affirmative.

Moyen de sauver la patrie ou la république, en employant ce remède violent.

Conduite que doit tenir la convention, pour réparer ses fautes, et échapper à une mort précipitée.

LES TORTS
DE LA CONVENTION
ENVERS LE PEUPLE.

LES TORTS
DU PEUPLE
ENVERS LA CONVENTION.

Ou les causes et les horreurs de la guerre civile à Paris, le 13 Vendémiaire, an 4me. de la République, 5 et 6 octobre 1795.

Altera jam teritur bellis civilibus ætas,
Suis et ipsa Roma viribus ruit. Hor. *ode XI.*

Un siècle s'est écoulé; la guerre civile dure encore, et Rome se détruit elle-même, en égorgeant ses enfans.

Un siècle est déjà écoulé, disoit Horace, il y a dix-neuf cents ans; et la guerre civile n'est pas éteinte....

Depuis six ans, le sang des Parisiens, comme celui des volontaires sur les rives du Rhin, coule également pour consolider la liberté. La discorde agite encore ses torches parmi nous.

Jadis, le protestantisme et la religion romaine ont armé les Parisiens les uns contre les autres. La liberté et les décrets viennent de rallumer les flambeaux de la

guerre civile. Le Parisien, bloqué par l'armée d'Henri IV, courut au cimetière des Innocens, exhumer les ossemens des morts, les réduire en poudre, en faire une farine alimentaire pour ses enfans à la mamelle; en 95 il est réduit à deux onces de pain. Les révolutions, quelque soit la cause qui les fait naître, produisent les mêmes résultats et les mêmes malheurs; le fanatisme de la religion et celui de la révolution ont creusé un abîme sans fond. Nos ayeux en proie aux horreurs de la famine ont marché sur des glacis de sang, et sur des monceaux de cadavres. L'histoire de la ligue et la révolution du 5 Octobre 89, du 10 août 1792, du 5 Octobre 95 sont le même tableau. Au temps de la ligue, deux partis divisoient Paris; Coligni, Condé d'un côté, Charles IX, Médecis, L'hopital de l'autre. Henri III est forcé de se retirer à Chartres; les Guises font barricader toutes les rues de Paris. 160 ans après, deux autres partis faisant de nouvelles barricades, cherchent dans les rues de la vieille Harangerie les chaînons aux vieux crênaux qui, ont soutenu la guerre civile. Le peuple, durant la ligue, mouroit de faim pour Castellegion; mais il étoit bloqué. Aujourd'hui il veut la Liberté: il la porte sur ses bannières. Victime de la lâcheté, du fanatisme des prêtres, de la cupidité des intriguans, et des menées des pontifs et des apostâts de la révolution; il éprouve la disette au milieu de l'abonadnce, la famine à l'issue de la moisson, et fait la paix avec ses voisins, pour allumer la guerre civile dans son sein. Paris dévore ses propres enfans . . . O 13 Vendemiaire; 5 Octobre 1795, an 4 de la République! Tu seras un jour de deuil pour toute la France.

Fasse le ciel, que nous nous contentions de donner des larmes aux malheureuses victimes qui viennent de périr, et dont les membres épars ça et là, nous offrent les restes de nos pères, de nos épouses et de nos enfans; ne songeons plus à nous venger, embrassons-nous sur leur tombe, et sachons nous pardonner nos erreurs.

Mais, hélas! le parti du plus foible n'est pas souvent le moins à craindre. En révolution, le triomphateur monte tôt ou tard à l'échafaud; et rien n'est si difficile que de décider lequel à tort ou raison.

L'esprit de parti dicta jadis la satyre Ménipée, et l'éloge de la Saint-Barthelemi, où les coups d'état par Gabriel Naudé. Mayenne eut des critiques et des apologistes. Ecrivons l'histoire du jour avec impartialité, la sphère dans laquelle la fortune m'a placé, m'isole de tous les partis : je n'en déteste aucun ; mais je plains les fanatiques de toutes les sectes.

Depuis trois semaines, les sections de Paris, étoient assemblées pour accepter ou rejetter la constitution. La teneur de l'acte constitutionnel avoit été adoptée sans difficulté, mais les sectionnaires ont voulu savoir si la convention devoit rester, ou par tiers ou par moitié, ou par deux tiers. Ils ont d'abord prétendu que chaque section du peuple, légalement réunie en assemblée primaire, avoit le droit de rester en permanence, jusqu'au moment où une nouvelle assemblée seroit installée, pour mettre en activité le gouvernement proposé par le sénat conventionnel. La convention de son côté, avoit décrété la clôture des assemblées primaires de Paris, sitôt après le vote des individus. La majorité des sections de Paris, a d'abord rejetté les décrets des 5 et 13 fructidor. Les Représentans Saladin, Lanjuinais et autres, ont improuvé eux-mêmes le décret en faveur des deux tiers ; leurs opinions ont parcouru Paris et les départemens ; de l'autre côté, Louvet du Loiret, Hardy et Mercier auteur du tableau de Paris, se sont fortement prononcés en faveur des deux tiers. Le peuple malheureux et incertain, attribuant d'abord tous ses maux à la convention, a crié *à bas les deux tiers*. Mais il a réfléchi en voyant à la tête des sections, tous les riches, les marchands, les hommes de tous les partis se réunir contre les deux tiers. Il a d'abord dit, qu'allons nous faire ? Déposer des voleurs pour choisir des royalistes, des intrigans et des fripons, nous ne serons jamais plus malheureux qu'aujourd'hui, ne nous en mêlons pas, qu'ils s'arrangent entr'eux ; pillés d'un côté, pillés de l'autre, mondus d'une vipére ou d'un serpent, c'est toujours un animal vénéneux. Ainsi, a raisonné le peuple libre et abasourdi par le malheur. Les royalistes, les ambitieux, et les riches mécontens n'ont rien négligé pour l'entraîner dans leur

parti. Ces mêmes individus disoient en germinal et en prairial 95, la convention travaille comme un Ange. Alors elle paroissoit servir leurs vues politiques et ambitieuses ; et véritablement, elle protégeoit alors le riche contre l'indigent. Lorsque, pour sauver sa vie, elle se prononce ouvertement contre la royauté, les marchands, les royalistes et les voleurs, de leur côté, demandent un roi, qui leur garantisse la paisible jouissance des immenses fortunes qu'ils ont acquises depuis six mois. Tous ces nouveaux parvenus ; font cause commune avec les vieux royalistes de 88 et de 89. Comme ils ont remplis les vues des émigrés, en s'enrichissant au profit de l'état et des particuliers qu'ils ont ruinés ; ils gagneroient tout à la banqueroute, et seroient assurés d'être les seuls possesseurs, comme ayant le plus efficacement coopéré à miner la république. Dans l'état actuel, ils ne sont pas certains de posséder le lendemain ce qu'ils ont voté la veille. Cette classe d'hommes a donc fait cause commune avec les émigrés, les riches propriétaires et les aristocrates de profession ; ils ont tous crié, à bas la convention, à bas les deux tiers, (sous entendu, ils ne veulent pas de roi, et nous perdrons peut-être notre acquis). Alors, tout est mis en œuvre pour faire décider le peuple laborieux qui compose la majorité des votans On lui met sous les yeux la famine à laquelle il est réduit ; la tyrannie de Robespierre, légalisée par la convention. Le discrédit des asssignats toléré par le gouvernement: on lui crie qu'il est souverain, que ses droits lui sont rendus : qu'il a établi l'égalité pour tous, et que loin de laisser en place les deux tiers de la convention, il doit les déposer tous les juger, et traîner à l'échafaud, tous les membres du sénat, ou qui ont profité de ses malheurs ; ou qui n'ont pas voulu les empêcher, ou qui ont eu trop de foiblesse pour le faire. Ces raisons malheureusement trop vraies ont été senties par tout le monde, mais n'ont pas été également goûtées ; ensuite, on a fait craindre au peuple que la Convention ne voulut s'ériger en souveraine, en se rendant inamovible, cette crainte est d'autant mieux fondée que plusieurs députés, tels que, Dubois-Crancé, Guyo-

mard et autre du côté, improprement appelé *Montagne*, l'ont manifesté au moment où le comité proposa le décret du 5 Fructidor. Cependant les premiers antagonistes de cette loi en sont aujourd'hui les plus zélés partisans ; j'ajouterai même quelque chose de plus fort dont j'ai été témoins oculaire ; c'est que les anciens amis de la Convention, qui sont aujourd'hui les chouans, ont fortement approuvé ceux-ci pour faire niche à la montagne qui le combattoit de toutes ses forces... Voici le second germe de division. Une nouvelle proscription avoit succédé à celle de Robespierre. Les prisons régorgeaient de détenus auxquels on donnoit le nom de terroristes. Les hommes de tous les partis qui prennent pour mot de ralliment le titre d'honnêtes gens, sollicitaient avec instance des mesures de vigueur, et la prolongation de la captivité des prisonniers d'état sur le sort desquels le gouvernement ou les comités après de violens débats statuoient pour rendre à la société une partie de citoyens qui avoient droit comme les autres de voter dans les assemblées primaires. Comme une partie de ces proscrits avoient commis l'année précédente de semblables injustices envers leurs proscripteurs, l'esprit de vengeance et de parti, divise Paris en deux nations victimes de deux sectes également dangereuses, celle des royalistes, celle des terroristes ou robespierristes. D'un côté les sectionnaires, proscrits en 94 ne veulent pas que leurs ennemis proscrits en 95 puissent voter avec eux dans les assemblées primaires. — Cependant les comités continuent d'élargir les suspects du premier Prairial 95 ; alors les apologistes de la Convention, jettent le gand, se déclarent en permanence malgré les décrets, expulsent les nouveaux élargis ; et voilà la guerre civile allumée. Cependant, personne n'aime la Convention, mais comment se défendra-t-elle ? Les riches et tous les opposans au décret en faveur des deux tiers, veulent engager dans leur parti les troupes qui environnent Paris, et que les riches ont demandé à grands cris le 12 Germinal et premier Prairéal contre les Jacobins. La convention ordonne aux phalanges tirées des armées, de former un camp autour de Paris. Ce coup étoit-il médité dès le premier prairial ? nous avons plus d'une raison de le croire.

Les sectionnaires envoyent des députations au camp. Ces guerriers répondent : nous ne voulons ni jacobins, ni royalistes ; nous sommes tous frères avec les Parisiens, et nous venons ici pour maintenir l'ordre et pour défendre la loi et les propriétés. Cette réponse mesurée fait présumer aux sectionnaires, qu'ils ont gagné la troupe. Alors ils accusent hautement la convention d'avoir usurpé les droits du peuple. On se met sur la défensive de part et d'autre, et la guerre civile est allumée dans Paris.

Les comités de gouvernement avoient commencé dans les premiers jours de vendémiaire, à cerner la section Lepelletier ; mais soit par prudence, soit par crainte, ils s'étoient retirés le lendemain. Une partie de la Convention, à la tête Tallien, propose des mesures de rigueur contre les terroristes, et fait en même-tems un appel aux patriotes de 89 : le même homme qui s'est déclaré le plus mortel ennemi des jacobins, se voyant abandonné de la brillante jeunesse parisienne, aux cheveux retroussés, est réduit à mandier humblement le secours, ou des ouvriers réduits à la besace, ou des jacobins qu'il a fait incarcérer ; mais pour cacher son jeu, il qualifie ces nouveaux enrôlés de patriotes de 89.

Quiconque a voulu servir dans cette armée, eut-il été royaliste jusqu'au 4 octobre 1795, est devenu patriote de 89 ; car tous les individus, sans distinction, étoient armés de sabres et de fusils qui avoient servi contre les rebelles du faubourg Antoine, et par cette bisarrie, qui ne se voit qu'en révolution, les citoyens de la section des Quinze-Vingts sont dans ce même jour munis, par les mêmes membres des mêmes comités qui en ont fait le siége, des mêmes fusils qui ont servi aux assiégeans contre qui ils combattent. Ces remarques peu importantes pour nous, n'échapperons pas un jour à la pénétration de nos neveux. Les proscrits du 1er. prairial, par reconnoissance pour leurs arrestateurs qui les ont rendu à la liberté, ou dans l'espoir de se venger des uns et des autres, se mettant d'abord sous l'aile de ceux-ci pour écraser ceux-là, et de se tourner ensuite contre les autres, font cause commune avec la convention, avec la troupe de ligne et les autres citoyens que le malheur et l'injustice n'ont pas fait désirer des principes.

De l'autre côté, la milice de Catilina ou les hommes les plus immoraux du Palais Royal, marchent sous les mêmes drapeaux que les riches propriétaires, les honêtes pères de famille, les émigrés et les nouveaux parvenus du mois de thermidor 94.

Vingt-six sections se rangent d'abord du côté de ceux qui rejettent les décrets des deux tiers. Les assemblées primaires sont en permanence, et plus les partis se déclarent, plus chacun se met en avant. Le centre de la réunion est la section Lepelletier ; elle crée un comité d'exécution ou d'insurrection, des émissaires partent dans les départemens pour inviter à venir au secours des parisiens contre la convention. La section du Théâtre français imite cet exemple, celle du Pont-neuf en fait de même, celle des Marchés suit la même route ; dans la nuit du onze au douze vendémiaire, les deux partis sont en présence. Les soldats du camp sous Paris investissent la section du Théâtre français. Une députation du comité de sûreté générale, au nom de la convention, invite les électeurs des sections Lepelletier et Théâtre français de se retirer. Ceux-ci refusent d'obéir ; à minuit la cavalerie ferme l'enceinte du Théâtre français ; les électeurs venoient de se séparer n'étant pas en nombre ; le comité de sûreté générale fait apposer le scellé sur leurs papiers, et emporte la sonnette du président : le lendemain, douze vendémiaire, les électeurs se rassemblent de nouveau, envoyent des députations dans les autres sections ; et levent ouvertement l'étendard de la révolte. La convention, qui de son côté pouvoit craindre que les troupes n'imitassent la conduite des gardes françaises au 14 juillet, invite tous les citoyens à se réunir autour d'elle, et dans ce pressant danger, elle fait distribuer avec profusion, à tous ceux qui prennent parti de son côté, des armes, des vivres, du vin, de l'eau de vie, du bois. Le jardin national, la place Louis XV, les champs élisées, le carousel sont changés en redoutables parcs d'artillerie ; toutes les avenues sont hérissées de bouches à feu prêtes, au premier signal, à vomir la mort sur cette grande cité, sur laquelle, comme nous l'avons prédit, le soc de la charrue passera un jour.

La journée du 12 se passa dans des pour-parlers, dans

des conciliabules, dans les préparatifs d'une vigoureuse résistance ; les sectionnaires envoyent des députations au faubourg Antoine, stimulent les artisans : le rappel bat dans les quartiers du Pont-neuf, de l'Arsenal, des Marchés, de la Butte-des-Moulins, du Théâtre français, de la section Lepelletier, des Amis-de-la-Patrie. Dans la nuit du 12 au 13, les préparatifs redoublent, on bat la générale dans l'intérieur de Paris, plusieurs sections restent aussi calmes que si la guerre se faisoit à cent lieues de Paris. Le plus grand silence règne dans les faubourgs, ennemis et de la convention qui les fit assiéger au 1er. prairial, et des sections qui les désarmèrent, ils répondent aux envoyés de la convention et des sections : vous nous avez désarmé, quand nous allions les mettre à la raison ; qu'ils vous y mettent à votre tour. Cette réponse naïve jette la terreur dans l'esprit de ceux-ci, et redouble la fureur de ceux-là qui se promettent de mettre les indifférens sous le même joug qu'ils veulent imposer à la convention.

Le danger redouble, on se craint, on s'évite de part et d'autre, on reste sur la défensive : les deux partis attendent mutuellement des secours des départemens, et de la masse imposante du peuple de Paris : à minuit, le Pont-neuf est barricadé ; une partie, du côté de la Samaritaine, est occupée par les soldats du camp sous Paris, l'autre partie par la garde sectionnaire du pont-neuf ; enfin le jour luit.

Le 13 vendémiaire au matin, les deux rives de la Seine ressembloient aux deux bords du Rhin, les conventionnels d'un côté et les sectionnaires de l'autre, sont en présence comme deux vedettes, française et allemande. Comme les parisiens sont accoquinés à leurs foyers, ils croyent toujours n'avoir à combattre que des femmelettes, et bâtissent, sur le quai de l'Horloge du palais, des redoutes aussi solides que des capucins de cartes. Il semble que l'être qui gouverne le monde vouloit empêcher les citoyens de Paris d'en venir aux mains les uns contre les autres. Pendant la nuit du 12 au 13 une pluie abondante et continue avoit forcé les deux partis de rester sur la défensive. Pendant la matinée jusqu'à midi

le ciel n'est pas plus calme ; à deux heures le soleil dissipe les nuages ; à deux heures les bataillons prennent les armes ; la générale bat dans tous les quartiers, et pour la convention et contre la convention.

Du côté des sectionnaires on marche pêle-mêle, sans chefs, sans ordre, sans savoir si on doit se battre ou se rendre, tirer sur ces proches ou sur la convention. Dieu quelle horrible incertitude ! Hélas ! il faut avoir vu la guerre civile à Paris pour s'en faire une juste idée !..... Quel spectacle effrayant qu'un million d'hommes sous les armes tournant contre eux-mêmes la pointe de leurs baïonnettes, égorgeant leur voisin en cherchant leur ennemi !... Des légions d'hommes armés affluent dans tous les quartiers voisins de l'assemblée, d'un côté on entre, on pour parler, avec les troupes de la république... dont plusieurs sont pris de vin. Tous les soldats répondent à l'envie, nous fraternisons avec les bons citoyens, nous les défendrons jusqu'à la mort, mais nous ne voulons pas qu'une poignée d'intrigans de sections dominent la majorité du peuple et la convention. Nous ne voulons ni de royalistes, ni de jacobins.

Cependant il est quatre heures, la nuit approche, les deux partis sont en présence. Depuis midi le Pont-Neuf est libre, les conventionnels se sont retranchés du côté du midi, dans les avenues du Louvre, du Carrousel, du port ; ils se sont avancés jusqu'au quai de l'Ecole ; ils se sont rendus maîtres du Pont-Royal, du côté du couchant, la Place de la Révolution, l'Orangerie, le Pont de la Révolution, ci-devant Louis XVI, est encore à eux jusqu'au Palais Bourbon. Ils sont maîtres des Champ-Elisées, qui, au besoin, peuvent favoriser leur retraite du côté de la grille de Chaillot. Au nord ils occupent la moitié de la rue Honoré, depuis le boulevard de la Madelaine jusqu'à la place du Palais-Royal. Le centre de leurs forces est dans la rue de l'Echelle, au cul-de-sac Dauphin, dans les avenues de la cour de Mornay, en face du comité de sûreté générale.

Les sectionnaires, du côté du midi, occupent les quais des Quatre-Nations, de Voltaire jusqu'au Pont National, ci-devant Royal ; du côté du nord la section

Lepelletier, la Butte des Moulins, la rue Honoré, et autres parties jusqu'au boulevard des Capucines et du Temple.

Suivant cette disposition le local des conventionnels est si resserré que toutes leurs forces ne forment qu'un centre. De l'autre côté ils sont si dispersés qu'ils ne peuvent se correspondre. Ceux-ci sont sans chef et ne veulent obéir à personne. Ceux-là iroient à la mort si leur général leur en donnoit l'ordre. Ceux-ci n'ont point de munitions. Ceux-là ont cent bouches à feu. Enfin les uns sont à jeûn tandis que les autres ont du pain, et de l'eau-de-vie en abondance.

Les riches égoïstes, qu'on peut appeler d'illustres ingrats, après avoir affamé le peuple pendant six mois, voudroient le mettre de leur parti, en le laissant jeûner.

Eux seuls se muniront d'un bon dîner avant de se battre, car ils ont quitté leurs rangs pour aller prendre des repas somptueux, et pour enterrer leurs trésors dans leurs caves. Moins gênés et moins braves que les illustres rebelles de la malheureuse ville de Lyon, ils ne diront pas à l'indigent de Paris, nous aimons mieux dissiper notre fortune avec vous que de la laisser à nos ennemis. Le sacrifice, tant forcé qu'il peut être, a pourtant un grand mérite en temps de guerre, car il eut pu faire incliner la victoire du côté des sectionnaires; mais combien est foible ce raisonnement dans la bouche des égoïstes et des avares : *Marchons tous pour défendre nos personnes et nos propriétés.* Non, répond le malheureux affamé, je ne me ferai pas massacrer *pour défendre tes trésors, puisque tu ne partages pas ton nécessaire avec moi.*

Lorsque la convention n'avoit rien ménagé pour gagner les troupes, les citadins de Paris auroient bien dû, à son exemple, ouvrir leurs mains crochues et serrées depuis six mois par l'agiotage. Ils sont assez stupides et assez impérieux pour penser que le malheur doit les défendre gratuitement. Nigauds, si vous aviez eu du pain à lui donner, ou si vous aviez diminué le prix de vos marchandises, il auroit peut-être pris les armes pour

vous ; mais il n'est pas assez stupide pour prendre le parti de ceux qui n'ont même pas l'art de lui présenter une abondance factice. Malgré que les riches fussent assurés d'avoir éloigné d'eux la classe laborieuse, cependant ils se flattent encore d'enchaîner la victoire. Ils sont bien résolus de ne pas attaquer, mais ils se tiennent fortement sur la défensive, et ils ne céderont rien de leurs prétentions.

Mais l'heure fatale a sonné : il est quatre heures et demie, le soleil est sur son déclin : que de braves guerriers vont être moissonnés avant la nuit....

Depuis deux heures les deux partis s'escarmouchent, fraternisent, s'injurient d'un côté, s'embrassent de l'autre; les tirailleurs des sectionnaires sont la ci-devant milice des comités de gouvernement dont j'ai esquissé le portrait. Parmi ces jeunes gens sans expérience, on peut trouver des hommes égarés, mais on n'y rencontre ni des sages ni des impartiaux ; ils ont tous épousé la querelle et les passions de leurs chefs, et ces chefs ont tout à perdre si l'affaire traîne en longueur et qu'on vienne à se réconcilier.

Un escadron de jeunes gens voltige ça et là et s'arrête vis-à-vis la rue de la convention, ci-devant cul-de-sac Dauphin. Le premier coup de feu est tiré par des sectionnaires. Des hommes en embuscade ont engagé le combat, plutôt de leur propre mouvement que de l'aveu de leurs chefs. Je ne parlerai point ici des conjectures absurdes que les deux partis ont mis en avant pour légitimer l'attaque et la défense. Je crois seulement que ni l'un ni l'autre, en pareil cas, ne sont responsables de l'attaque, car des deux côtés étoient des hommes indisciplinés, et la majorité n'est pas garante des fautes graves des individus; le premier coup de feu réveille l'espoir, le courage et la crainte de tous les partis : c'est une étincelle allumée dans un arsenal. L'explosion part à l'instant, la rue Honoré est jonchée de cadavres ; les boulets sifflent sur le Palais Royal, la mitraille crible tous les passans dans les rues de l'Echelle, de Rohan ; les marches de l'église Saint-Roch sont emportées et une colonne entière des sections de la Butte-des-Moulins et de Lepelletier a mordu la poussière. D'un côté on tire

par les fenêtres et sur les sectionnaires et sur les conventionnels, de l'autre on tourne la pointe des fusils et l'embouchure du canon sur les croisées d'où sont parties les décharges. De toutes part les deux partis s'écrient : *Sauvez nos femmes et nos enfans, volez à notre secours, faites feu... Défendez la convention, défendez les droits du peuple exterminez les factieux, exterminez les tyrans.*

L'action devient plus vive et plus opiniâtre. Les blessés du côté de la convention sont remportés dans le sallon de la Liberté. L'autre parti fait reporter les siens sur des brancards au milieu des rues comme autrefois Brutus offrit au peuple romain le corps sanglant de Lucrèce pour l'animer contre les Tarquins. A cet aspect, les indifférens se raniment. La fureur les fait voler au combat, on crie que la convention égorge le peuple, [quelle] a ordonné de faire feu et qu'elle promet le pillage à ses défenseurs. Les rumeurs font fermenter les esprits. Les troupes de la convention sont cernées de toutes parts. La place de la révolution, le quai des Théatins, sont jonchés de morts. La troupe de ligne, rangée en bataille, depuis le Pont-Royal jusqu'a l'extrémité du quai de l'Ecole, fait feu de file et de peloton sur la section de l'Unité postée sur le quai des Quatre Nations. D'un autre côté, les canonniers de la convention prennent les sectionnaires en flanc et tirent à mitraille sur eux. De l'autre extrémité du Pont National du côté de la rue de Beaune. La nuit est venue, il est sept heures, le feu cesse d'un côte et recommence de l'autre. Un corps d'hommes armés et muni de deux pièces de canon, arrive de Nanterre et de Saint-Germain au secours des sectionnaires; il est enveloppé par les escarmoucheurs conventionels, qui voltigent du côté des Champs-Elysées, pour ménager la retraite et avertir de l'approche de l'ennemi. Le fort de la mêlée est dans la rue de l'Echelle en face St.-Roch et dans la rue de Richelieu, ou rue de la Loi.

Le Palais Royal est rempli de soldats sectionnaires. Les Conventionnels craignent de succomber. Tout est prêt et l'on délibère s'il n'est pas urgent de chauffer les boulets pour mettre le feu et faire de Paris un monceau de cendres. Collot et les chefs des proscripteurs avoient juré de se

truire toutes les grandes villes, ce système désastreux seroit-il encore en vigueur aujourd'hui ? Hélas si Paris contre lequel on indispose les départemens étoit détruit ! la convention n'existeroit pas long-tems et le jour où elle ira à Châlons sera le dernier jour de ses séances. Cette crainte étoit un des puissans motifs de ceux qui l'ont défendue.

Il étoit impossible que la convention eut le dessous, si elle a vaincu sans péril, sans doute quelle ne triomphera pas sans gloire des hommes qui n'avoient ni canon ni fusils. Au milieu du combat, la section Lepelletier a pris deux pièces aux conventionnels. Cependant à onze heures le feu cesse entièrement, la crainte s'empare de tous les esprits ; les femmes échevelées courent les rues en pleurant leurs époux, leurs frères, leurs enfans, leurs pères, qu'on leur apporte sur un brancard dégoûtant de sang. A minuit, la générale bat dans plusieurs sections. Les tambours sont suivis d'un appareil lugubre et terrible. Plusieurs voix s'écrient : *Aux armes*, les brigands veulent le pillage. Femmes, enfans, vieillards, dépavez les rues barricadez-les. Montez les pavés dans vos chambres contre l'armée de la convention qui vient dans ce moment vous piller et vous égorger. Cette annonce achève de jetter l'alarme.

Cependant le calme le plus effrayant règne dans toute la ville et comme l'apathie et la paresse sont la seconde nature des riches et des indolens, aucun ne songe à dépaver les rues soit pour se défendre, soit pour empêcher l'ennemi d'avancer. Le silence de la nuit n'est interrompu que par les cris de quelques mères de famille, renfermées chez elles, qui versent des pleurs et demandent aux passans ou à leurs voisins qui reviennent chez eux, des nouvelles de leurs pères, de leurs époux ou de leurs enfens. Quelques-unes attachées au brancard sanglant sur lequel on apporte leur parens, sont échevelées, couvertes de sang, pâles et poussent des cris de vengeance et de désespoir.

Quoique durant cette affreuse nuit, chacun dût craindre d'être égorgé dans son lit, cependant une grande partie des combattans sectionnaires rentre chez soi et se livre tranquillement au sommeil. Les deux armées se retranchent,

elles illuminent les lieux où l'action s'est engagée. On ramasse les cadavres : les vainqueurs et les vaincus les déshabillent et les jettent en monceaux et dans l'église St.-Roch et dans la rue de Beaune. Victimes infortunées !..... vous serez déposées dans le cimetière de la Magdelaine, à côté des proscrits par le tribunal révolutionnaire, ou dans les carrières de Montmartre avec les suisses du 10 août et les prisonniers du 2 septembre 1792. Enfin le jour luit, il va éclairer nos malheurs et quelques heures de repos ont ralenti l'ardeur des combattans, et leur font ouvrir les yeux. Les sectionnaires et les conventionnels ont tenu conseil de guerre toute la nuit. Quel en sera le résultat ?

Le quatorze Vendémiaire, à la pointe du jour, tout Paris est éveillé, la grande majorité pose les armes et se porte en foule dans tous les lieux où le combat s'est engagé; chacun sort de chez soi, chacun se demande qu'allons-nous faire ?..... On va dans la rue Honoré et sur le quai des Théatins; les Conventionels immobiles à leur poste laissent aux citoyens la liberté de défiler dans les rues; mais personne ne pénètre dans les environs de la Convention, une stupeur mortelle glace tous les citoyens; vainqueurs et vaincus songent plutôt a verser des larmes qu'à recommencer une nouvelle attaque. Mais si Paris n'est pas à feu et à sang, nous devons en savoir gré à la troupe de ligne; car dans la nuit du 13 au 14, personne n'a songé à se mettre sur la défensive et les chefs Sectionnaires ont été les plus lâches et les plus soumis. Plusieurs commandans ont pris la fuite dans leurs caves après avoir conduit leurs bataillons au feu, ou plutôt à la boucherie, car ils étoient sans armes ou sans munitions; chacun en se promenant sur le champ de bataille, fait en soi-même la réflexion que Louis XV inspiroit à son fils quand il le mena dans la plaine où la bataille de Fontenai s'étoit livrée la veille. Parisiens, voyez combien la guerre est un fléau terrible, on recule d'effroi en apperçevant des crânes semés çà et là, des cervelles que l'eau traîne dans la seine avec la fange; là on apperçoit encore des morceaux de chair foulés aux pieds; plus loin des ruisseaux de sang, et d'espace en espace la mort

a semé

a semé les restes des victimes qu'elle a moissonné. C'est là s'écrie celui-ci, que mon frère a été tué d'un coup de bayonnette: mon père, reprend cet autre, est venu tomber au pied de cette maison: mon ami a péri à mes côtés, et un escadron de cavalerie a passé sur son cadavre. Le matin, les carreaux des boutiques fermées la veille, pendant l'action, brisés par le rebomb des canons, tombent en morceaux; quelques volets sont criblés de coups de biscayens et toutes les vitres et glaces du palais Royal, des rues Honoré et circonvoisines, sont grugées comme dans un mortier; le corps-de-garde de la barrière des Sergens est à moitié emporté par les boulets, et la rue est dépavée baricadée en cet endroit par une voiture et par des pierres, qui empêchent aux canoniers d'avancer; du côté du midi, les maisons du quai des Théatins et des Quatres-Nations, sont criblée par les balles et les boulets, comme ces murs sur lesquels les paysans s'amusoient a r'emporter le prix de la Rondache ou du pavois. Ce second théâtre de guerre, offre le même spectacle que le premier; on y apperçoit encore des cadavres nuds qui baignent dans leur sang. Du côté des Conventionels, le nombre des morts et des blessés se monte à peu-près à 200 hommes environ, trois mille Sectionnaires ont mordu la poussière. Sur les neuf heures la générale bat de nouveau, les Conventionels sont déja en ordre de bataille, depuis le port St.-Nicolas jusqu'au pont National.

Les Sections qui ont mis le peuple en mouvement, ne se rebutent pas les citoyens qui refusent de prendre part à la querelle, sont requis de donner leurs armes. Le Théâtre-Français fait publier l'annonce suivante;

» Aux armes citoyens! Le danger presse, l'ennemi s'avance vers nous, périssons s'il le faut, mais ne périssons pas sans vengeance; la section Lepelletier est cernée, les indiférens répondent sur leur tête de ce qui pourra arriver, qu'ils se joignent à nous ou bien qu'ils abandonnent leurs armes à ceux qui n'ont rien pour se défendre. Pour vous, vieillards, femmes et enfans baricadez les rues, dépavez-les, prenez les tuiles de vos maisons et préparez-vous à écraser ces vendales qui vien-

dront vous mutiler et vous piller après avoir marché sur le corps de vos époux et de vos enfans. »

Cette proclamation ne sert qu'a jetter l'alarme, chacun est résolu de périr sans se défendre; à la réserve d'une poignée d'hommes qui sont en armes autour de la section; nous n'avons pas de canon il vaut mieux céder s'écrie-t-on d'une même voix; ce conseil est d'abord rejetté avec horreur par ceux qui se sont mis à la tête du parti. Sur les onze heures, on annonce que les prisonniers des Quatre-Nations sont prêts de briser leurs verroux; cent hommes du Théâtre-Français partent pour les contenir. Le reste du temps jusqu'à une heure se passse dans des délibérations vagues. Cependant la section Lepelletier a juré de périr plutôt que de se rendre. Sur les onze heures, elle est entièrement cernée par les troupes de la Convention; chacun est dans l'attente de ce qui va arriver. Il est onze heures, les assiégés ont deux heures pour se rendre, s'ils résistent, ils seront ensevelis sous les ruines de leurs maisons. Les chefs ayant reçu cette sommation, prennent la fuite et les Conventionels entrent sans coup férir, et se saisissent de leurs papiers; cette nouvelle fait tomber les armes des mains des autres sections. La citadelle étant prise, la ville ne peut plus résister, ainsi s'est terminé cette guerre qui nous ramène aux-tems de la ligue.

Le vaincu suivant le droit de la guerre, se soumet sans résistance à la volonté du vainqueur, on le désarme en ce moment et il passe sous le joug comme Postumius aux fourches caudines. D'après cet exposé, voyons lesquels ont tort des Sections ou de la Convention; gardons-nous bien sur-tout de juger dans cette occasion ou d'aprés le succès ou par crainte ou par vengeance.

1°. Torts de la Convention. On lui reprochera éternellement d'avoir dit au peuple qu'elle avoit du pain à lui donner, lorsqu'elle n'avoit pas de provisions.

2°. Aprés le 9 Thermidor, elle ne devoit pas opprimer l'indigent pour favoriser le riche, par une liberté illimitée d'agioter, qui a fait baisser les assignats de 1500 pour 100, et pour combler l'abime du *maximum*, elle a creusé le gouffre de l'agiotage qui engloutira, s'y elle n'y

remédie promptement et la République, et le Trésor national, et la fortune des particuliers.

3°. Par une condescendance aveugle pour les riches ingrats qu'elle a comblé de bienfaits, elle rebute le malheureux qu'elle a qualifié de *Terroriste* en voulant rendre justice à celui-ci, elle n'a pas été assez sévère envers cet autre échappé de prison qui étoit plutôt un échappé de Coblentz.

4°. En laissnt à l'aristocratie le soin d'écraser le terrorisme. Elle a eu le faiblesse et la honte de prendre pour soldats ce qu'on appelle très-mal à propos jeunesse française car son vrai nom est jeunesse de Cartouche ; en donnant du crédit à ces brigands, elle a été cause qu'ils ont séduit et corrompu plusieurs enfans d'honnêtes familles sans expérience ; enfin cette convention a été trop faible, trop indulgente envers les uns, trop sévère envers les autres. Il existoit douze mille brigands à Paris et les auteurs (car c'est la coutume de tous les gouvernemens) ont seuls payé de leurs personnes pour avoir dit la vérité. Enfin la convention en proclamant la liberté a fait incarcérer tous ceux qui n'écrivoient pas dans son sens; elle a été sourde aux cris de ceux qui l'ont invitée à prévenir les massacres de Lyon, elle a laissé effacer le crime par le crime, et pour avoir trop vu couler de sang, elle n'a pas su purger la société de ces agioteurs et de ces sang-sues mille fois plus dangereuses que les terroristes à bonnet rouge, en un mot, il faut le dire, sa molesse et la manie qu'elle a d'entraver l'opinion, l'ont rendue incapable d'agir et de connoître la vérité, elle a amoncelé sur sa tête l'orage qui, heureusement pour le peuple, a crevé sur celle du parti qui avoit tort, comme je dois le prouver en détaillant la conduite du peuple au du propriétaire.

1°. Les sections de Paris ne forment que la 2me. partie de la France, en se révoltant contre la convention, elles nous exposaient à l'anarchie et au pillage: Car lorsque deux autorités dans un même lieu sont rivales, l'une de l'autre, aucune d'elle n'a de force, et le brigand peut faire ce qu'il lui plaît.

2°. Les sections de Paris pouvoient, il est vrai se consulter entre elles pour s'éclairer sur les motifs d'accepter

ou de rejetter la constitution mais après avoir émis leur vœu pour ou contre les deux tiers. Elles intervertissent l'ordre public et donnent champ libre à la cabale et à la discorde en cherchant à entraîner dans leur parti la moitié des départemens. Si les cantons se fussent trouvés partagés entre les sectionnaires et la convention, la guerre civile auroit étendu ses ravages d'un bout à l'autre de la France. Ainsi la cause des sectionnaires est mauvaise, non parce qu'ils ont échoué, mais parcequ'ils ont voulu maîtriser l'opinion, et fomenter la guerre civile. Je suis convaincu que la majorité n'a pas fait ces réflexions. Elle n'a vu d'un côté que les fautes de la convention et de l'autre que les entraves que le gouvernement actuel éprouve à marcher. Mais celui-là entreprend toujours une mauvaise cause qui détruit l'ensemble d'un gouvernement établi. Celui là est le bourreau de sa patrie qui renverse une république ou une monarchie, car ces masses énormes se brisent, et c'est souvent quand on les déplace de sur les bases qu'elles occupoient.

3°. La convention a tout fait pour les marchands depuis six mois, ils ont plus gagné qu'ils n'avoient fait depuis dix ans.... et ils ne veulent pas des deux tiers, ils veulent donc un seul maître, mais qui coopéra plus efficacement qu'eux à renverser la noblesse et le dernier roi. Pour donner quelques développemens à cette vérité, prenons la série des évènemens.

Causes de la guerre civile.

Le 13 vendémiaire fait suite au 2 prairial, le peuple demandoit du pain, la mort des agioteurs et le bilan de la fortune publique. Aujourd'hui les propriétaires pour hypothéquer leur fortune bien ou mal acquise demandent un roi ou un gouvernement à la mode de la république de Venise. Mais la discorde a jetté depuis long-tems la pomme fatale..... et la justice, dont on parle tant, incline par fois d'un côté comme de l'autre. Il existe 22 partis en France et sur-tout à Paris, celui des royalistes, celui des anarchistes, celui des vindicatifs, celui des agioteurs, celui des émigrés, celui des gouverneurs, celui des sectionnaire

celui des fanatiques révolutionnaires, celui des ambitieux religionnaires etc. Ces 22 sectes sortent de deux trônes *République* ou *Monarchie*, c'est là, qu'aboutissent toutes les opinions plus ou moins égarées ou dépravées par les circonstances. La majorité inclineroit pour la république si quelqu'un osoit mettre le doigt dans la plaie; dussais-je périr sur l'échafaud, je vais le faire, j'ai vu la mort d'assez près pour ne pas la braver et pour ne pas la craindre. »Au diable la république, dit celui-ci puisque jà n'ai pas de pain, si Louis XVI vivoit je ne m'irais pas coucher sans souper, si la convention veut nous faire aimer le gouvernement actuel, qu'elle s'occupe au moins à consolider la fortune publique, rendre le crédit au papier et à nous assurer à un prix stable les premiers besoins de la vie. Qu'elle nous dise franchement si la banqueroute est à craindre et de qu'elle manière elle s'opérera; on crie avec raison contre l'agiotage, mais point de milieu, ou nous avons plus de biens que nous n'avons de billets, ou nous avons plus de billets que de propriétés.

Si nous avons plus de biens que de dettes, notre papier monnoie ne peut et ne doit rien perdre chez les puisssances avec qui nous avons fait la paix; car suivant nos traités, nous restons propriétaires, de l'aveu de nos alliés, des biens et du clergé et des émigrés. Ces puissances alliées, connoissant nos possessions, ne peuvent donc pas discréditer notre monnoie; cependant l'assignat n'a pas plus de valeur à Berlin qu'à Paris. Cette méfiance est la source de l'agiotage et l'annonce de la banqueroute: nous n'avions jadis qu'une certaine quantité de métail dont la valeur ne diminuoit pas du jour au lendemain de trois ou quatre cens pour cent... Aujourd'hui l'assignat baisse dans cette proportion; nous en centruplons la quantité pour la réduire à sa primitive valeur monétaire; nous quadruplons donc la dette sans quadrupler notre fortune: que conclure de ce procédé, que nous faisons chaque jour une banqueroute partielle, voilà le mal que personne n'ose encore publier; mais ce mal est-il sans exemple et sans remèdes? Non, sans doute, selon mon opinion la banqueroute est infaillible, mais la république n'en sera pas moins bien assise si nous voulons y mettre de

la bonne foi. Le peuple se demande chaque jour à quel prix monteront les denrées, nous les aurons quand la convention voudra. Quelle nous donne le bilan des dettes, la quotité des domaines nationaux évalués sur toute la surface de la république, et le nombre des papiers en circulation. Lass sous la minorité de Louis XV creusa, par son système de finance, un abyme qui ne se combla que par la banqueroute. La monarchie ne fut point ébranlée par ce fléau. Nous venons de faire la paix avec une grande partie des puissances coalisées, si les guerres de Louis XIV ont vuidé les coffres de l'état, certes, les efforts de toute l'Europe liguée contre la France, n'ont pas moins échancré la fortune publique. Les ressources de la république sont encore entre les mains de tous les individus a qui elle doit. Sachons donc une bonne foi si nous ferons une banqueroute partielle ou totale, et ce que vaut irrévocablement le papier monnoie; voilà le seul compte que toutes la France demande à la convention; voilà le seul moyen de mettre des bornes à l'agiot, d'étouffer la guerre civile, et de concilier et de ramener dans le giron de la république, sinon les royalistes, au moins la grande majorité des français bien convaincue, malgré le discrédit actuel des assignats, qu'un roi nouvellement instalé ne feroit que rallumer la guerre civile, ravager les propriétés, renouveller la révolution, et recréer un nouveau papier monnoie pour une nouvelle banqueroute.

POST-SCRIPTUM.

Quand je serois royaliste, comme quelques idiots ne manqueront pas de le dire en lisant cet écrit, voilà le plan de conduite dont je n'ai j'amais dévié : Me soumettre à la volonté générale qui établit le gouvernement tout vicieux qu'il peut être, mais qui devient pourtant le gouvernement de tous, du moment qu'il est établi, soit par la justice soit par la force, car en politique ou matière d'état, l'une ne peut aller sans l'autre, consacrer à ce gouvernement qui est la patrie de tous, mes facultés morales et phisiques, mes biens, mon sang, ma fortune, voila ma profession de foi

et ma conduite.... avoir le droit d'approuver ou d'improuver en moi-même la loi à laquelle je me soumets, voilà la liberté que tous les tyrans du monde ne m'arracheront qu'avec la vie. Mais continuons de mettre sous les yeux des hommes en place, les sottises qu'ils ont faites et qu'ils doivent réparer sans délai pour ne pas aller du senat à l'échafaud.

1o. Les jacobins ne leur pardonneront jamais de les avoir renversés, en appellant à leur place, les échappés des prisons, les aristocrates et les patriotes.

2o. Depuis le 21 brumaire 1794 jusqu'au mois de juillet 1795 la jeunesse parisienne composée d'égoïstes, d'agioteurs, de quelques fils de marchands, en un mot, d'étourdis, d'ignorans, de suffisans, de royalistes dépravés et de voleurs, a été la milice ou le bras droit des comités qui en ont fait tant de récit, malgré que les écrivains véridiques et les hommes qu'on a incarcérés, ayent répété mille fois : ces tigres ne vous caressent que pour obtenir de vous la liberté de boire le sang du peuple en l'affamant. Ces messieurs viennent de jetter le masque, ils se sont rangés en bataille, ils sont vaincus, mais ils ne sont pas reconciliés, vous leur arrachez leurs armes, la soif de la vengeance leur donnera des stilets dont vous n'émousserez la pointe qu'en laissant les écrivains se disputer à l'envi le droit d'émettre leur opinion, ce que vous appellerez recruter des partisans. Qui vous répond d'ailleurs, que vous n'aurez pas besoin de ceux-ci pour un nouveau mois de Thermidor. Pour que ce malheur n'arrive pas n'entravez point l'opinion, tournez vos regards sur les finances, sur les agioteurs, ne ménagez pas cette horde de vandales qui vient d'allumer la guerre civile mal éteinte. Tant que vous n'aurez pas à vos ordres des milliers d'hommes dévoués à la chasse des courtiers, des fournisseurs, des colporteurs de denrées et de marchandises, tant que le glaive de la loi n'aura n'aura pas retranché de la société ces dix mille marchands qui faisoient il y a six mois des souliers, des bonnets ou des culottes, vous n'aurez rien fait pour la révolution ; il est utile, je l'avoue, de réprimer l'insolence des cadenettes retroussés et des Chouans à cocarde verte ; mais gardez-vous de leur donner pour geoliers les mitrailleurs de Lyon et les noyeurs de Nantes ; ces derniers tourne-

roient encore leurs armes contre vous, car ils se ressouviendront éternellement et du 21 Brumaire et de la loi du désarmement, et du 12 Germinal, et de la famine et du 2 Prairial. Vous n'avez donc pour amis ni les royalistes ni les buveurs de sang. Les hommes probes seront vos défenseurs et jamais vos amis, car vous avez trop de fautes à vous reprocher; les hommes probes, dis-je, se tourneront de votre côté; si vous voulez enfin marcher dans les principes, la route est difficile à tenir, aujourd'hui l'ennemi est en embuscade des deux côtés, mais la majorité du peuple est éclairée et juste, elle est encore pour vous si vous lui donnez sans délai.

1°. Le bilan de la fortune publique. La banqueroute dût-elle s'effectuer, il faut nous l'avouer; cet aveu est de rigueur, sans cela point de gouvernement.

2°. Chasser les marchands et les courtiers.

3°. Réunir et consolider au vœu de la constitution et de tous les Français l'autorité, entre les mains d'un nombre d'hommes qui ne nous présentent ni la forme d'un gouvernement monarchique, ni la réalité d'un interrègne anarchique.

4°. Activer la justice, de manière que les détenus pour quelque cause que ce soit, ne soient pas quinze jours en prison, sans être jugés. Etablir, en conséquence, un nombre de juges suffisans pour que les tribunaux soient en activité jour et nuit, s'il est nécessaire. Si la république repose sur ces bases, nous dirons qu'elle est inébranlable; et vous ne serez assurés de coucher tranquillement dans votre lit, qu'après avoir atteint ce but, que vous nous faites voir si près, et qui n'est malheureusement encore que trop éloigné.

L. A. Pitou.

FIN.